



COMMUNIQUE DE PRESSE DU 7 JANVIER 2020

Le Département signataire de l'acte #1 du projet Limoges Université 2020-2030

Le Conseil départemental de la Haute-Vienne signe à son tour le projet "Limoges Université 2020-2030". Il s'engage ainsi à soutenir, selon ses compétences, les actions mises en œuvre par l'Université : développement de la recherche, pérennisation des formations, création d'un institut national des sciences appliquées, etc...

Les enjeux du projet

L'Université de Limoges et les acteurs de l'Enseignement supérieur et de la recherche (ESR) du nord de la Nouvelle-Aquitaine ont choisi de saisir l'opportunité de l'ordonnance du 13 décembre 2018. Celle-ci prévoit, entre autres, la création d'établissements publics expérimentaux avec de nouvelles formes de rapprochements, de regroupements ou de fusions des établissements d'ESR.

Le projet Limoges Université 2020-2030 veut ainsi relever le défi de coordonner la stratégie des établissements de l'ESR pour afficher des signatures scientifiques fortes ; assurer une meilleure coordination formation-recherche ; garantir la réussite des étudiant.e.s ; amplifier la visibilité régionale, nationale et internationale de l'Université de Limoges. Le projet veut également concourir au développement économique et social de Limoges, de la Haute-Vienne et au-delà. Il comporte également des enjeux culturels et sociétaux et prévoit de "nourrir la vie étudiante", notamment sur les cités universitaires.

Ce nouveau chapitre de l'histoire universitaire va faire évoluer le paysage urbain de Limoges, premier ancrage historique de la vie étudiante, et initier des rapports renouvelés entre les différents sites de l'ex Limousin. Ainsi, quatre campus de l'Innovation s'organiseront autour de thématiques propres et fortes. Un cinquième campus sera exclusivement dédié aux licences scientifiques et technologiques. Brive, Égletons, Guéret et Tulle s'armeront dans leur rôle de campus de proximité. Le campus des Mascareignes représentera le hub de la connaissance dans l'Océan Indien.

Le cap 2020-2030 exige que l'organisation de l'Université de Limoges soit repensée afin de **garantir la réussite des étudiant.e.s et l'excellence de la recherche**. Il nécessite aussi la mise en place de **synergies avec les acteurs du développement local, que sont les collectivités**, afin que tous se projettent avec imagination et confiance dans l'avenir. Le poids que représente l'Université de Limoges dans l'espace nord-aquitain et le statut de Limoges, deuxième aire urbaine de la Région, demandent un investissement actif de l'ensemble des partenaires de cet acte #1 du projet.

Un partenariat entre l'Université de Limoges et le Département de la Haute-Vienne déjà enclenché

Dès juin 2018, l'Assemblée départementale votait une délibération portant sur la contribution du Département de la Haute-Vienne au schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (SRESRI), et proposait des pistes de partenariat entre le Conseil départemental et l'Université de Limoges, en faveur de la recherche, de l'offre de formation et de la vie étudiante.

Une collaboration est ainsi envisagée pour mettre en place des dispositifs visant à faciliter les mobilités entre la collectivité départementale et l'établissement public Université de Limoges. Le Département, pour sa part, souhaite également s'appuyer sur des compétences et expertises des laboratoires universitaires, comme par exemple le laboratoire Francophonie, Education et Diversité en espaces francophones (FrED).

Dans le même esprit, lors de la séance plénière de décembre 2019, le Département a proposé d'ouvrir sa future Maison Haute-Vienne développement aux étudiants et chercheurs. En effet, cette maison est pensée comme un outil au service de l'innovation afin de favoriser l'émergence de filières novatrices, une sorte de *fab-lab* ouvert au public, dont les étudiants et chercheurs. Le Conseil départemental veut en faire un incubateur des métiers de demain, dans l'exercice des compétences liées à l'aménagement, à la ruralité et à la transition énergétique dans une optique zéro carbone.

Pour mémoire, "Haute-Vienne développement" regroupera sur un même site des structures départementales spécialisées dans l'assistance aux élus et aux particuliers, dans différents domaines techniques. Elle permettra de faciliter l'accès à leurs conseils et expertise dans le domaine de l'habitat, de la transition énergétique, de la gestion des déchets, etc.

Par ailleurs, le partenariat porte également sur le soutien aux étudiants, qui s'opère à travers le Fonds d'aide aux jeunes (FAJ) et le Fonds solidarité logement (FSL). Ces fonds sont gérés par le Département et mobilisés par le Crous, les services départementaux, les missions locales, les bailleurs sociaux... Ils permettent d'aider financièrement les jeunes haut-viennois poursuivant leurs études ou effectuant un stage à l'étranger.

Le Département s'engage également, dans une démarche volontariste d'accompagnement des étudiants, des élèves et stagiaires non rémunérés dans leur parcours d'insertion professionnelle, à déroger à titre exceptionnel, à l'inéligibilité de ces publics au RSA.

Enfin une des pistes du partenariat porte sur l'octroi de financements départementaux pour la modernisation des locaux de l'Université. En effet, de nombreux bâtiments demeurent la propriété du Conseil départemental, notamment ceux accueillant l'École supérieure du professorat et de l'éducation (ex IUFM) et sont mis à la disposition de l'Université par convention.

Par ailleurs, l'Université de Limoges doit faire face à de nombreux travaux visant à la modernisation, l'amélioration ou l'accessibilité de ses locaux. Aussi, le Département propose d'accompagner l'Université dans ses projets immobiliers dans les mêmes conditions que les bâtiments communaux.